

PREFECTURE DE LA MAYENNE
BUREAU DES PROCEDURES
ENVIRONNEMENTALES ET FONCIERES

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

PROCEDURE d'ENREGISTREMENT
AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Une consultation du public se déroulera sur la commune de CONTEST **du lundi 23 octobre 2017 à 9h00 au samedi 18 novembre 2017 à 12h30** concernant la demande d'enregistrement présentée par la SARL TERROTTIN et Fils en vue de l'extension de son installation de dépollution, démontage et entreposage de véhicules hors d'usage située au lieu-dit "La Vigne" à Contest.

Ce projet relève notamment de la rubrique 2712-1 b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de la consultation, le dossier sera déposé à la mairie de CONTEST, afin que les personnes intéressées puissent le consulter sur place pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie (à titre indicatif : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30, les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 9h00 à 12h30) et consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées par écrit à Le préfet de la Mayenne - Bureau des procédures environnementales et foncières - 46, RUE MAZAGRAN - CS 91507 - 53015 LAVAL CEDEX pour être annexées au registre ou par voie électronique : icpe-enregistrement@mayenne.gouv.fr

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'enregistrement, pris par Le préfet de la Mayenne, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires, aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu à l'article L 512-7, ou un arrêté préfectoral de refus.